



Procès-verbal

Bureau Directeur téléphonique du 3 février 2012

Présents : BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, JACQUET Michel, BANA Philippe.

Excusé : FEUILLAN Jean-Pierre.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h au siège de la FFHB à Gentilly.

Le Bureau Directeur approuve le procès-verbal de sa séance du 13 janvier 2012.

En application de l'article 2.1 a) du règlement d'examen des réclamations et litiges, le Bureau Directeur approuve les demandes des du Comité du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne, formulées en accord avec la Ligue des Pays de la Loire, de confier le traitement de leurs dossiers de réclamations et litiges départementaux à la commission régionale de réclamations et litiges de la ligue des Pays de la Loire de Handball.

En outre, en application de l'article 2.1 du règlement disciplinaire, le Bureau Directeur approuve la demande du Comité du Maine et Loire, formulée en accord avec la Ligue des Pays de la Loire, de confier le traitement des dossiers disciplinaires départementaux à la commission régionale de discipline de la Ligue.

Le Bureau Directeur décide de présenter les candidatures françaises de Jean BRIHAUT, Jacques BETTENFELD et Robert DUJARDIN en vue du renouvellement de plusieurs mandats au sein de l'EHF prévu en juin 2012 à Monaco. Le siège détenu par Philippe BANA, lié au classement de la France, n'est pas soumis à élection mais fait l'objet d'une désignation.

Le Bureau Directeur approuve la mise en place et les dispositifs de la Golden Ligue masculine et féminine avec les fédérations nationales du Danemark et d'Allemagne qui permettront à nos équipes nationales de présenter un niveau de confrontation intéressant et régulier avec ces pays. Cette compétition débutera dès 2012 chez les filles et à partir de 2013 chez les garçons dans le cadre des semaines internationales et avec des étapes successives dans chacun des 3 pays. Elle sera ensuite organisée tous les deux ans, alternant une compétition féminine et une masculine. Leur organisation apparaît comme un élément de développement important de la FFHB dans les années à venir et sur différents secteurs de l'activité fédérale.

Le Bureau Directeur est informé qu'il n'y a pas eu d'accord désignant un OPCA unique dans le secteur sport pour 2012 et que seuls les OPCA de l'interprofessionnel sont habilités à collecter les fonds relatifs au plan de formation et de professionnalisation (AGEFOS-PME et OPCALIA). Par ailleurs, une convention d'engagement professionnel a été signée entre le CoSMoS et AGEFOS-PME ; les structures adhérentes au CoSMoS sont tenues de verser leur contribution à cet OPCA. Les structures non adhérentes, sont quant à elles libres de verser à AGEFOS ou OPCALIA. Un courrier factuel rappelant ces dispositions sera adressé aux clubs, comités et Ligues.

Alain JOURDAN présente les procédures mises en place avec l'aide du service juridique et de Claude PERRUCHET pour respecter, suite aux textes votés lors de l'Assemblée Générale 2011 à Reims, la répartition des compétences entre le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale fédérales pour les vœux des ligues et les propositions des commissions nationales, notamment en respectant les avis du CPL et du CPC conformément aux dispositions de l'article 9.5 du Règlement Intérieur fédéral.

Le Bureau Directeur valide la liste des bénéficiaires potentiels du cadeau fédéral à l'Assemblée Générale.

Alain KOUBI présente des propositions de répartition du Fonds d'Aide à l'Emploi 2012. Elles actent la situation pour s'inscrire dans une répartition qui, à la fois met en évidence les efforts de la Fédération sur l'emploi, mais aussi les lient à une volonté de mutualiser et de travailler sur le plan territorial pour un développement encore plus harmonieux du handball national. La transversalité et les coopérations nécessaires doivent permettre d'améliorer le fonctionnement du handball près du club et du licencié. C'est la volonté affichée par Joël DELPLANQUE et son équipe.

Alain KOUBI et Michel JACQUET présentent la mise en place des contrats « médecins / kinés » sous la forme d'un Contrat à Durée Indéterminée Intermittent (CDII). Ces contrats intègrent une durée minimale annuelle d'activités avec une possibilité de dépassement, dans la limite du tiers de cette durée minimale annuelle. Le Bureau directeur valide cette proposition.

L'exploitation à des fins commerciales des statistiques traitées à partir des feuilles de match et issues de l'accès libre aux Feuilles de Matches électroniques publiées sur le site fédéral amène le Bureau Directeur à réagir. Michel JACQUET est chargé de rencontrer les différents exploitants et de définir avec un eux un tarif et des conditions financières qui seront soumises à un prochain Bureau Directeur.

Joël DELPLANQUE tient à remercier le CNDS pour l'aide financière accordée à l'occasion de l'organisation du TQO féminin de Lyon. Il rappelle les aménagements de cahier des charges obtenus à Belgrade lors d'une réunion avec le Président de l'IHF et les nations européennes organisatrices.

Sur proposition de la ligue de Normandie et du Secrétaire général, l'Assemblée Générale 2013 de la FFHB prévue à Caen est fixée les 12 et 13 avril 2013.

A la demande d'Alain KOUBI, le Président demande au Secrétaire Général et au Directeur Général de mettre en place une réunion du Bureau Directeur physique, une semaine avant le Conseil d'Administration des 9 et 10 mars 2012, qui pourrait notamment auditer un certain nombre de commissions ou secteurs d'activités fédérales dans le but de finaliser le budget 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 55.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général